

Les candidats scolaires

Le décompte des points prend en compte deux éléments : le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les notes obtenues aux épreuves de l'examen terminal.

La maîtrise du socle commun

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
 - Les méthodes et outils pour apprendre
 - La formation de la personne et du citoyen
 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques
 - Les représentations du monde et l'activité humaine

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise.

Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des **évaluations menées au long du cycle 4** par les enseignants.

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
 - 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
 - 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
 - 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

La maîtrise du socle commun est notée sur 400 points.

Les élèves ayant suivi **un enseignement facultatif** (langues et cultures de l'Antiquité, le, chant choral) ou un enseignement de langue des signes française) bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
 - 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Les épreuves de l'examen terminal

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de :

- français,
 - mathématiques,
 - histoire et géographie et enseignement moral et civique,
 - sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - 2 disciplines sur 3).

Les épreuves écrites de français et de mathématiques sont évaluées sur 100 points chacune.

Les épreuves écrites d'histoire - géographie - enseignement moral et civique et de sciences sont évaluées sur 50 points chacune.

L'épreuve orale de soutenance est évaluée sur 100 points.

Les épreuves terminales sont au total notées sur 400 points.